

**Conseil municipal**  
**2ème délibération : 14/04/2017**

L'an deux mil dix-sept, le quatorze avril, le Conseil municipal de la commune de Trésilley s'est réuni après convocation légale, sous la présidence de M. Emmanuel FLEUROT, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mmes Céline Millon (P.P), Guiseppa Paci(P.P), Magali Hilaire-Gindro, Sandrine Geloso, MM. Jean-Pierre Fournier, Olivier Maurand, Olivier Noir, Ludovic Boullault, Emmanuel Fleurot.

Absents: MM. Sébastien Dumont, MOCZALA J.

Secrétaire : Madame Magali Hilaire-Gindro

**Ordre du jour :**

**Compte Administratif 2016 :**

**EAU**

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	19 996.46
Recettes	18 768.21
Résultat de l'exercice	- <b>1 228.25</b>
Excédent reporté	5 655.28
Résultat en 2016	<b>4 427.03</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	106 235.79
Recettes	74 788.35
Résultat de l'exercice	<b>-31447.44</b>
Excédent reporté	5 380.66
RAR reporté en 2017	<b>62 000.00</b>
Résultat en 2016	<b>-26066.78</b>

Aucun excédent ne sera reporté au compte 002 en fonctionnement.

Le déficit de 26 066.78 € sera reporté au compte 001 – dépense d'investissement, et un montant de 4 427.03 € au compte 1068

## ASSAINISSEMENT

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	7 942.56
Recettes	17 755.74
Résultat de l'exercice	<b>9 813.18</b>
Excédent reporté	7 743.80
Résultat en 2016	<b>17 556.98</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	705 266.05
Recettes	349 335.97
Résultat de l'exercice	<b>-355 930.08</b>
Déficit reporté	6 722.31
Résultat en 2016	-362 652.39

Aucun excédent ne sera reporté au compte 002 en fonctionnement.

Le déficit de 362 652.39 € sera reporté au compte 001, avec un RAR de 50 000 € en dépense d'investissement,

Un montant de 17 556.98 € au compte 1068, avec un RAR de 300 000 € en recette d'investissement.

## COMMUNE

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	94 911.78
Recettes	118 765.45
Résultat de l'exercice	<b>23 853.67</b>
Excédent reporté	175 934.27
Résultat en 2016	<b>138 684.15</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	63 674.19
Recettes	3 413.30
Résultat de l'exercice	<b>60 260.89</b>
Déficit Antérieur reporté	-842.90
Résultat en 2016	<b>-61103.79</b>

Un excédent de 138 684.158 € sera reporté au compte 002 - recette de fonctionnement.

Le déficit de 61 103.79 € sera reporté au compte 001 – dépense d'investissement, ainsi qu'au compte 1068 – recette d'investissement

Les comptes administratifs sont acceptés à l'unanimité par les membres présents.

- **Budgets primitifs : Année 2017**

**EAU :**

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	25 266.00
Total des dépenses	<b>25 266.00</b>
Recettes	25 266.00
Excédent reporté	<b>0.00</b>
Total des recettes	<b>25 266.00</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	67 225.22
D001 Besoin de financement	<b>26 066.78</b>
Total de dépenses	93 292.00
Recettes	<b>88 864.97</b>
1068 Affectation du résultat	<b>4 427.03</b>
Total des recettes	<b>93 292.00</b>

Budget EAU adopté à l'unanimité

**ASSAINISSEMENT :**

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	14 114.00
Total des dépenses	<b>14 114.00</b>
Recettes	14 114.00
Excédent reporté	<b>0.00</b>
Total des recettes	<b>14 114.00</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	88 449.61
D001 Besoin en financement	<b>362 652.39</b>
Total des dépenses	<b>451 102.00</b>
Recettes	433 545.02
1068 Affectation du résultat	<b>17 556.98</b>
Total des recettes	<b>451 102.00</b>

Budget ASSAINISSEMENT adopté à l'unanimité

## COMMUNE :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses	150 600.00
Total des dépenses	<b>150 600.00</b>
Recettes	108 915.85
Excédent reporté	<b>138 684.15</b>
Total des recettes	<b>247 600.00</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	47 440.21
D001 Besoin de financement	<b>61 103.79</b>
Total des dépenses	<b>108 544.00</b>
Recettes	47 440.21
1068 Affectation du résultat	61 103.79
Total des recettes	<b>108 544.00</b>

Budget COMMUNE adopté à l'unanimité

- Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de passer de 30 à 60 ans la durée d'amortissement pour les travaux d'amortissement, à compter de l'année 2017.
- **TAUX D'IMPOSITION AN. 2017:**

Le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux d'imposition que pour l'année 2016, à savoir:

- Taxe d'habitation 5.63 %
- Foncier bâti 8.73 %
- Foncier non bâti 42.48 %  
(8 pour et 1 abstention)
- **Tarif Eau et Assainissement** : An. 2018
- EAU : 1<sup>ère</sup> tranche de 1 à 120 m3 : 1.10 €  
2<sup>°</sup> tranche de 121 à 300 m3 : 0.86 €  
3<sup>°</sup> tranche + de 300 m3 : 0.82 €
- Concession eau passe de 25 € à 40 €  
(7 pour et 2 abstentions)
- ASSAINISSEMENT : m3 d'eau rejeté : 0.80 €
- Concession passe de 60 € à 75 €  
(7 pour et 2 abstentions)

- **Ligne de trésorerie** :

Suite à l'ouverture de la ligne de trésorerie d'un montant de 270 000.00 € courant mai 2016, le conseil municipal donne pouvoir au maire pour signature au plus tard le 7 mai 2017 au crédit Agricole pour le renouvellement de cette ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois au taux de 1.80 % afin de financer le retard sur la perception des subventions.